

Par courriel

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 28 mai 2018, par laquelle vous souhaitez obtenir les documents suivants :

- « *les documents suivants concernant les communications entre des lobbyistes de Medtronic et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation depuis le 25 mai 2017 :*
- Échanges de courriel*
- Notes de breffage au ministre*
- Notes internes*
- Rapports internes*
- Tout autre document faisant état de communications entre Medtronic et le ministère de la Santé* _____ »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous transmettons le résultat de nos vérifications quant à votre requête, référant au mandat inscrit par l'entreprise Medtronic of Canada Ltd au Registre des lobbyistes.

D'abord, vous trouverez en pièce jointe un document retracé lors de nos recherches qui peut vous être communiqué.

Toutefois, d'autres documents en notre possession ne peuvent être accessibles. Ils sont formés en substance de renseignements provenant d'un tiers, dont la divulgation pourrait lui porter préjudice, ou il s'agit de documents destinés à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, ou en définitive à un membre du conseil des ministres. Nous invoquons à cet égard les articles 23, 24 et 34 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RE COURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

575, rue Saint-Amable, bureau 110
Québec (Québec)
G1R 2G4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

De : [Russell, Shane](#)
A : [Michèle Houpert](#); [Alain Bakayoko](#); [Roch Paquette](#); [Edith Lamoureux](#); [Isabelle Théroux](#); [Yves Lafortune](#); [Pascale Mylène Beauregard](#); [Guy Berthiaume](#); [Émilie Tremblay](#)
Objet : RE: Rencontre Medtronic
Date : 8 novembre 2017 08:34:00
Pièces jointes : [image001.gif](#)
[image003.jpg](#)
[image004.jpg](#)
[image005.jpg](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[image008.ipq](#)

Merci Michèle.

Afin de vous donner un peu plus de contexte :

Les systèmes de santé à travers le monde cherchent à peaufiner leur modèle de soins actuel en faveur d'un modèle plus aligné sur le « Value Based Health Care ». Medtronic est l'une des voix les plus importantes à travers le monde en matière de VBHC avec, entre autre, Michael Porter de Harvard. Mon président des amériques (Mike Genau) viendra donc clairement articuler ce qu'est le VBHC, quelle est notre vision et quels sont des exemples concrets implantés et leurs résultats. Nous croyons que le « timing » est parfait car vous allez entendre de plus en plus parler du VBHC dans les mois et années à venir tant du côté du système de santé que du côté de l'industrie car nous alignerons R&D et notre offre de services avec le VBHC.

J'espère vous y comptez en grand nombre. Pas de pression. ;)

Au plaisir,

Shane Russell

Directeur, Accès et Affaires Gouvernementales (Québec)
Director, Access & Government Affairs (Quebec)

Medtronic

8455 Trans Canada Highway | Saint-Laurent, Quebec, H4S 1Z1 | Canada
Cell: 514.709.7223
shane.russell@medtronic.com | [medtronic.com](#) | [Facebook](#) | [Linkedin](#) | [Twitter](#) | [YouTube](#)

**LET'S TAKE HEALTHCARE
FURTHER, TOGETHER**

From: Michèle Houpert [mailto:Michèle.Houpert@economie.gouv.qc.ca]
Sent: November 7, 2017 4:10 PM
To: Alain Bakayoko <Alain.Bakayoko@economie.gouv.qc.ca>; Roch Paquette <Roch.Paquette@economie.gouv.qc.ca>; Edith Lamoureux <Edith.Lamoureux@economie.gouv.qc.ca>; Isabelle Théroux <Isabelle.Theroux@economie.gouv.qc.ca>; Yves Lafortune <Yves.Lafortune@economie.gouv.qc.ca>; Pascale Mylène Beauregard <Pascale-Mylène.Beauregard@economie.gouv.qc.ca>; Guy Berthiaume <Guy.Berthiaume@economie.gouv.qc.ca>; Émilie Tremblay <Emilie.Tremblay@economie.gouv.qc.ca>
Cc: Russell, Shane <shane.russell@medtronic.com>
Subject: [EXTERNE] Rencontre Medtronic



Bonjour,

Shane Russell de l'entreprise Medtronic souhaite nous convier à une rencontre qui sort des sentiers battus! En effet, il accueille au Québec Mike Genau, son Senior Vice President and President, Americas Region. Il souhaite lui présenter des gens du terrain pour échanger sur le Value Based Healthcare (From theory to implementation). Son président canadien sera aussi présent. Je crois que c'est une belle opportunité pour mieux comprendre le futur du secteur des sciences de la vie et notamment celui des technologies médicales et avoir des échanges avec des décideurs de haut niveau pour mieux comprendre leur réalité.

La rencontre se tiendra mercredi le 22 novembre de 8h45 – 9h30. Je vais vous envoyer une invitation outlook. Je vous invite à accepter ou non la rencontre pour que je puisse confirmer le nombre de personnes qui seront présentes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bonne journée,

Michèle



Michèle Houpert | Directrice
Direction des sciences de la vie et de l'investissement étranger

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage

Montréal (Québec) H2Y 3X7

514 499-2199, poste **3058** - **1 866 680-1884** - www.economie.gouv.qc.ca

Cellulaire : **514 603-3753**



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur: michele.houpert@economie.gouv.qc.ca

[CONFIDENTIALITY AND PRIVACY NOTICE] Information transmitted by this email is proprietary to Medtronic and is intended for use only by the individual or entity to which it is addressed, and may contain information that is private, privileged, confidential or exempt from disclosure under applicable law. If you are not the intended recipient or it appears that this mail has been forwarded to you without proper authority, you are notified that any use or dissemination of this information in any manner is strictly prohibited. In such cases, please delete this mail from your records. To view this notice in other languages you can either select the following link or manually copy and paste the link into the address bar of a web browser: <http://emaildisclaimer.medtronic.com>